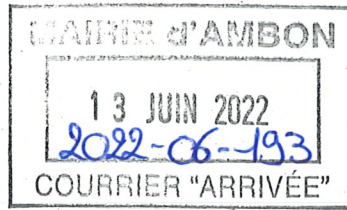




**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Vannes, le 9 juin 2022

Service urbanisme et habitat  
Unité Animation filière planification

Affaire suivie par : Laurence Thévenin  
Tél : 02 56 63 73 94  
Mél : laurence.thevenin@morbihan.gouv.fr

**Le directeur départemental des territoires et  
de la mer**

à  
Monsieur le maire  
rue Pré Demoiselle

56190 AMBON

**OBJET:** votre courrier du 24 mai 2022 – modification simplifiée du PLU

Par courrier cité en objet, vous m'avez adressé un dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de votre commune.

Je vous informe que ce type de procédure ne rentre pas dans les cas de saisine de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et ne nécessite donc pas de recueillir l'avis de cette commission.

Vous trouverez ci-joint, en retour, le dossier transmis par vos soins.

La responsable de l'unité animation filière planification

Lydia Pfeiffer